

1ER RÉSEAU DE MANDATAIRES IMMOBILIERS ÉCO-RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

NOS HONORAIRES TTC (Selon le taux de TVA en vigueur)

• Vente d'immeuble bâti à usage d'habitation ancien :

De 0 à 100 000 € net vendeur	8000 € TTC
De 100 001 à 150 000 € net vendeur	10 000 € TTC
De 150 001 à 200 000 € net vendeur	7%
De 200 001 à 500 000 € net vendeur	6%
De 500 001 à 1 000 000 € net vendeur	5%
Au-delà de 1 000 001 € net vendeur	4,5%
Au-delà de 2 000 000 € net vendeur	4%

- Vente d'emplacement de stationnement : Forfait 3000 € TTC
- Vente de Terrains ou de Maison pour promotion : 10 % du prix de vente
- Vente d'immeuble de rapport ou à usage commercial : 10 % du prix de vente Minimum de 6000 € TTC sur toutes les transactions
- Location à usage d'habitation Résidence Principale

Honoraires de location, visite, constitution de dossier à la charge du Bailleur et du Locataire

Zone très tendue : 12€ / m2 de surface habitable Zone tendue : 10€ / m2 de surface habitable Reste du territoire : 8€ / m2 de surface habitable

L'agent commercial n'est pas habilité à rédiger un bail ou un état des lieux.

• Location à usage d'habitation - Résidence secondaire

Honoraires à la charge du bailleur : Un mois de loyer hors charges Honoraires à la charge du locataire : Un mois de loyer hors charges

• Location à usage professionnel ou commercial

30 % du loyer TTC annuel à la charge du preneur, sauf indication contraire au mandat

- Location d'un emplacement de stationnement :
- 150 € TTC Charges Bailleur
- 150 € TTC Charges Locataire

Conformément aux directives de la DGCCRF, ce barème ne doit pas être dépassé, suite à l'arrêté du 26/01/2022 portant modification de l'article 2 de la loi du 10/01/2017appliqué. En cas de délégation de mandat, le barème applicable reste celui du titulaire du mandat, qu'il soit agent immobilier ou promoteur.

Garantie financière 120.000 € GALIAN